

Neuchâtel

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **59 (1971)**

Heft 10

PDF erstellt am: **16.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-272948>

Nutzungsbedingungen

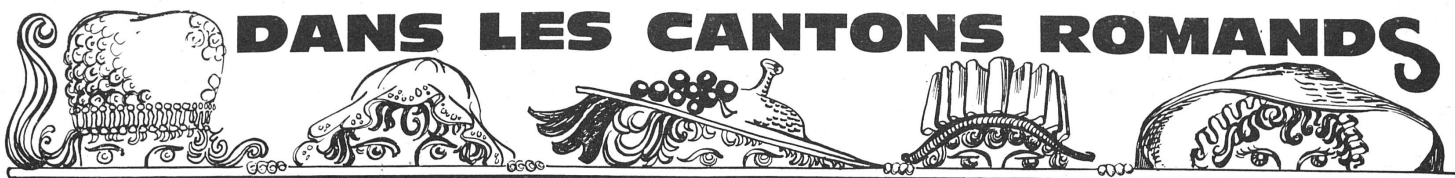
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



DANS LES CANTONS ROMANDS

GENÈVE

Elisabeth Lambossy

En juin dernier, peu avant les vacances et au bel âge de 88 ans, notre ancienne collègue et ardente féministe, Mme Elisabeth Lambossy, nous quittait.

Venue au début du siècle avec un bon nombre d'étudiantes étrangères — car à cette époque, rares étaient les jeunes filles suisses osant entreprendre des études universitaires, découvrées qu'elles étaient par leur entourage — Elisabeth Lambossy fut parmi les premières à vouloir faire de la médecine. Mais, mariée très vite à un dentiste vaudois, elle arrêta momentanément ses études, quand, soudainement, elle eut le chagrin de perdre son compagnon. Deux lors, restée veuve avec une petite fille, elle dut songer avant tout à gagner le plus rapidement possible pour faire face à son avenir, qui s'annonçait matériellement difficile. Elle reprit donc courageusement ses études en briguant, cette fois-ci un brevet de médecin-dentiste, profession qui devait lui permettre de faire face rapidement à ses obligations de chef de famille.

Très ouverte à tous les problèmes de l'époque, entre autres à celui de l'émancipation progressive de l'être humain, quel qu'il soit, de la femme en particulier, Elisabeth Lambossy se

joignit tout naturellement aux efforts tentés par des associations telles que « Le Soroptimist Club » et « Les Femmes Universitaires ». Sa préférence cependant alla au mouvement de lutte mené par Emilie Gourd pour l'obtention des droits politiques en faveur des femmes. Aussi participa-t-elle activement à toutes les manifestations, à toutes les campagnes de ces soixante dernières années. Toujours disponible, intrépidé, ne craignant pas les responsabilités, elle ne se laissa rebuter par aucun des échecs de la cause que nous défendions.

Lorsqu'en 1932, survint l'un des premiers succès féministes, celui pour les femmes de pouvoir accéder à la charge de juge au tribunal des prud'hommes, elle accepta avec joie pareil mandat qu'elle conserva durant de nombreuses années. Attachée de tout son cœur à notre pays, à notre cité qui étaient devenus les siens, elle resta jusqu'au bout et malgré son grand âge un soutien moral pour nous toutes.

Que sa fille, Colette Lambossy, dont l'activité suffragiste a également toujours été grande, veuille bien trouver ici nos sentiments d'affectueuse et amicale sympathie.

E. K.

Derniers échos du mois d'octobre

Les semaines de ce beau mois d'automne ont été bien remplies par diverses réunions destinées à informer les électeurs et électrices en vue des élections aux Chambres fédérales. Nous en mentionnerons deux. Le 22 octobre, le Centre de liaison des sociétés féminines genevoises ainsi que plusieurs importantes associations féminines avaient organisé une séance d'une haute tenue de par les personnalités qui avaient bien voulu y prendre la parole. Me Emma Kammacher, avec clarté et intelligence, exposa les inégalités existant entre les hommes et les femmes. Les exemples puisés dans sa carrière professionnelle illustrèrent d'une façon frappante la situation actuelle en Suisse, et nous montrèrent que la tâche est grande : nos députés et députées auront du pain sur la planche.

Il appartenait au professeur Christian Dominici, doyen de la Faculté de droit de Genève, de nous expliquer comment utiliser notre bulletin de vote, de façon à lui donner son efficacité complète. Il brossa ensuite une

large fresque des principales questions qui se poseront au cours de la nouvelle législature.

De son côté, l'Association des femmes libérales d'Onex (Genève) avait convié le lundi 25 octobre toutes les femmes s'intéressant à la politique. Autour de tables fleuries s'étaient assises des dames de tous âges, venues nombreuses de ce quartier en pleine expansion. Du reste, le choix des conférencières était fait pour les attirer : Mme Alix Choisy, Mme Denise Schmid-Kreis (candidate libérale) furent fort bien expliquer la composition et le rôle du Conseil des Etats et du Conseil national au sein de notre Confédération. Ce fut ensuite au tour de la présidente de cette active association, Mme Monique Bauer, de présenter avec intelligence et sobriété les candidats libéraux. Mme Prince, pionnière du suffrage féminin à Genève, avait bien voulu assister à cette soirée et répondre aux questions des participantes.

Monique Lechner.

TROISIÈME CONFÉRENCE-DÉBAT
organisée par « Femmes Suisses » au Petit Palais (2, Terrasse St-Victor)

VENDREDI 26 NOVEMBRE, A 20 H. 15
LA FEMME POLONAISE, SA SITUATION JURIDIQUE ET SOCIALE

par Mme M. Matey-Tyrowicz, Dr en droit

Invitation à tous

POUR UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DE L'ARRIÈRATION MENTALE

Dans le cadre de l'assemblée générale de l'Association suisse en faveur des arriérés, se sont données deux conférences passionnantes.

Le professeur Rabinowicz, qui dirige la division de neuro-pathologie de la Faculté de médecine de Lausanne, a relevé la nécessité des recherches morphologiques de l'arriération mentale.

Directeur de l'Institut de génétique médicale à Genève, le professeur D. Klein a relevé que le retard mental affecte le 2 à 5 % des individus. Dans 50 % des cas, une origine héréditaire est constatée.

MEMENTO
GENÈVE

27 novembre, dès 14 h., salle paroissiale de St-Nicolas-de-Flüe, théviale en faveur des enfants infirmes-moteurs cérébraux (objets-cadeaux, marché aux puces, vente aux enchères d'un tableau).

VAUD

Raymonde CRUCHON

Le 14 août dernier, décédait Mme Raymonde Cruchon, à Etoy. Outre son activité de commerçante, elle assumait la fonction d'infirmière communale. A ces titres, elle connaissait une grande partie de la population qui l'appréciait pour son amabilité et sa servabilité. En visitant les malades, elle apportait non seulement des soins, mais aussi un appui moral et un réconfort. Elle recherchait toujours également la possibilité d'apporter une aide matérielle en faisant intervenir l'une ou l'autre des organisations sociales officielles ou privées. Elle avait compris le désarroi des personnes malades et s'efforçait par tous les moyens de leur apporter une aide complète.

Très intéressée par la chose publique, elle a été élue au Conseil communal. Par ses interventions et sa participation au sein des commissions, elle contribua activement aux délibérations.

Avec le départ de Mme Raymonde Cruchon, la population d'Etoy a perdu une personne dévouée, active et estimée de tous.

Après ces mots, envoyés par la Municipalité d'Etoy, il convient encore de dire ce qu'a été Mme Raymonde Cruchon pour l'Association pour le suffrage féminin : elle était certainement féministe depuis longtemps, ayant, pour ainsi dire, découvert le féminisme toute seule ; combien de fois a-t-elle dû lutter pour défendre sa position de femme seule, que de difficultés a-t-elle dû surmonter, comme tant d'autres femmes !

Vers 1968 ou 1969, elle demanda à faire partie d'une association soutenant les femmes. C'est alors que, lisant attentivement les statuts qu'on lui envoya immédiatement, elle découvrit que, partout où il y avait au moins dix membres, on pouvait créer un groupe affilié à l'association vaudoise. Elle se dit que ce devait être chose facile dans sa région. Hélas ! elle avait compté sans les maris qui ne supportaient pas le nom de « suffrage féminin » et désinstallaient à leurs femmes de soutenir ce mouvement... Mais tout de même, il était question de rejoindre un groupe à Morges, auquel se joindraient Mme Cruchon et ses quelques disciples. (Son décès a retardé la réunion projetée, mais elle se sera fait.)

Mme Cruchon était préoccupée par tant de problèmes qu'elle demandait au comité cantonal d'impopger ! Elle était prête, elle-même, à donner de sa personne, à s'informer, à informer les autres : le statut des sages-femmes dans les hôpitaux vaudois, des problèmes d'assurances, la position des femmes « minorité » dans les conseils communaux... Et voilà, brutalement, tous ces élan coupés !

S. Ch.

LES FEMMES A LA 1^{re} BIENNALE DE LA TAPISSERIE

La Ve Biennale internationale de la tapisserie qui, dès le 18 juin, a attiré à Lausanne un nombre record de visiteurs, a fermé ses portes le 30 octobre.

Douze pays étaient représentés. Sur les 69 artistes sévèrement sélectionnés, 55 femmes qui ont exécuté des œuvres de tout premier plan par l'esprit de recherche, le souci de renouvellement, l'ingéniosité dans le choix des matières et des points. Ces artistes ont fait preuve, non seulement d'initiative, mais d'audace, de véritable génie créateur. Nous pensons, par exemple, à Françoise Grossen, de Neuchâtel, à Maria Laszkiewicz, Polonoise, à Aurelia Munoz, de Barcelone, à Magdalena Abakanowicz, de Varsovie, pour ne citer qu'elles, alors qu'il faudrait parler de toutes.

Bravo à toutes ces artistes qui ont brillamment démontré que la création est aussi une affaire de femme.

NEUCHÂTEL

A l'Association pour les droits de la femme

Le 8 octobre 1971, l'Association cantonale neuchâteloise pour les droits de la femme (anciennement pour le suffrage féminin) convoitait ses membres à une assemblée des délégués aux Geneveys-sur-Coffrane.

Après lecture du rapport de la présidente, Mlle Schweizer, qui retraça toute l'organisation de la campagne pour la votation fédérale de février, les présidentes de section eurent à leur tour la parole.

Le comité fut réuni à l'unanimité et il fut décidé qu'une assemblée extraordinaire serait convoquée dans quelques mois, afin de préciser les objectifs de l'Association ces prochaines années.

Mlle Schweizer remercia toutes les déléguées présentes pour leur travail dans les sections et conclut en souhaitant que les femmes prennent conscience de leurs droits, qu'elles sachent les faire valoir, mais qu'elles connaissent également leurs devoirs.

LA SITUATION DE LA FEMME DANS LES ASSURANCES SOCIALES

Mlle Bridel, avocate et première adjointe à l'Office fédéral des assurances sociales à Berne, parla ensuite de la situation de la femme dans les assurances sociales.

Notre système d'assurances sociales, dit-elle, s'est développé au cours d'une très longue période (de 1911 à 1965). Prochainement, il y aura une option politique à prendre, concernant la révision de l'AVS, les assurances-maladie et accidents.

Mais quelle est la situation de la femme face aux assurances sociales ? A.V.S. — Pour la femme célibataire, sa situation n'est pas trop désavantageuse. Pour la femme mariée, le problème est plus complexe. Tant qu'il

n'y aura pas de modifications des régimes matrimoniaux, il sera difficile à l'AVS de se dégager des principes établis.

Si, actuellement, la situation de la femme divorcée s'est améliorée face à l'AVS, il y a encore de nombreux problèmes à discuter.

La veuve, avec ou sans enfants, âgée de moins de 40 ans, etc., retient également l'attention des experts.

Assurance-invalidité. — Mêmes principes que pour l'AVS. Un problème : l'estimation de la rente invalidité lorsqu'il s'agit d'une femme mariée sans activités lucratives.

Assurance-accidents. — L'initiative fédérale du parti socialiste demande qu'elle soit rendue obligatoire pour la totalité des salariés. Reste alors le problème des personnes qui travaillent à temps partiel.

LAMA. — Est en révision. A signaler que le 90 % de la population est assurée auprès d'une caisse-maladie. S'il y a une révision, c'est à cause des frais d'hospitalisation et de traitement ambulatoire. Et de citer l'initiative qui demande que l'assurance soit obligatoire, également pour les soins médicaux et pharmaceutiques.

La LAMA va-t-elle être encore plus développée ?

Assurance-maternité. — Elle paraît satisfaisante depuis la révision de 1964. Reste le problème des dépenses supplémentaires qu'entraînent une naissance (aide familiale, etc.) et le versement d'une compensation. Quelle solution proposer pour les femmes n'exerçant pas d'activités lucratives ?

Mlle Bridel termina son exposé en souhaitant qu'il encourage l'auditoire à étudier ces problèmes, problèmes moins faciles à résoudre que l'on pourrait le croire.

BOUTIQUE TROISIÈME AGE

Depuis plusieurs années, la question des budgets AVS-minimum vital préoccupait l'assistante sociale du CSP (Centre social protestant) des Montagnes neuchâteloises. Elle se rendait compte, entre autres, que le renouvellement de la garde-robe des personnes âgées devenait de plus en plus difficile à résoudre.

En automne 1970, sous l'impulsion du Centre social protestant, une communauté se créa. Caritas et la Fondation « Pour la Vieillesse » (Pro Senectute) furent d'emblée associées à l'élaboration du plan d'action : ouvrir une boutique pour les retraités, à La Chaux-de-Fonds. Au début de cette année, un local fut trouvé.

ORGANISATION

Cette boutique 3e âge poursuit un but lucratif. Elle est destinée aux personnes âgées les plus démunies. Elle se veut avant tout un lieu d'accueil, un magasin-service, un lieu où le bénéficiaire peut s'exercer dans divers domaines.

Les vêtements ou chaussures, reçus gracieusement, sont triés très sévèrement. Seules, les pièces en parfait état, lavées chimiquement par les donateurs ou les responsables, prennent place dans les rayons. Les prix appliqués ne grèvent aucun budget, même le plus modeste.

La boutique est ouverte du lundi au vendredi chaque après-midi, de 14 à 17 heures.

ASF.

SKI - VACANCES REPOS

C'est ce que vous offrent les camps de Rosaly. Pas de repas à préparer ni de lessives ; seuls soucis : améliorer sa godille ou tout simplement son chasse-neige, se détendre, échanger des idées, se faire de nouveaux amis. Les Unions chrétiennes féminines vaudoises proposent à toutes les jeunes femmes, mariées, célibataires, jeunes mamans, trois séjours à choix au Rosaly, les Paccots/Châtel-St-Denis.

1. Du 17 au 22 janvier 1972 ;
2. du 24 au 29 janvier ;
3. du 31 janvier au 5 février.

Pour affronter la fin de l'hiver toute détendue et heureuse, renseignements et inscriptions auprès de Mme Ruth Boudry, 1699 Ecoteaux. Tél. (021) 93 81 53.

CONCOURS DES POÈTES SUISSES DE LANGUE FRANÇAISE

La Société des Poètes et Artistes de France a décerné pour 1971 un **diplôme d'honneur** à Mme Yvonne Perrin (Genève) pour son œuvre « Vivre dans la nuit ». M. Gil Pidoux (Lausanne) reçoit une mention pour ses poèmes en prose « Corps absolu ».

Le jury a remarqué en outre les travaux de M. Jean-Marie Feuilla (Genève) et de Mme Germaine Vernieri (Genève).

KYBOURG

ECOLE DE COMMERCE
GENÈVE - 4, Tour-de-Flüe - Tél. 25 10 38
Directeur : R. KYBOURG



Officier de l'Ordre des palmes académiques
Membre de l'Association genevoise des écoles privées AGEP
Préparation aux fonctions de
SECRÉTAIRE DE DIRECTION
SECRÉTAIRE STENO-DACTYLOGRAPHIE
SECRÉTAIRE-COMPTABLE
DACTYLOGRAPHIE
SECRÉTAIRE DE BANQUE

Langues : préparation aux examens de la British-Swiss Chamber of Commerce
Sténo et dactylo : préparation aux concours officiels de Suisse romande